



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 26 avril 2023 – N° 37

Neuf heures quarante

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *50 ans de Tel-Aide Québec.*
- La députée de D’Arcy-McGee sur le sujet suivant : *Souligner le 75^e anniversaire de la création de l’État d’Israël.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à M. Roch Létourneau.*
- Le député de Jean-Lesage sur le sujet suivant : *La voix des étudiantes et étudiants en francisation de la circonscription de Jean-Lesage.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *La communauté de l’Hôpital du Haut-Richelieu en deuil.*
- Le député de Saint-Henri–Sainte-Anne sur le sujet suivant : *Le 20^e anniversaire de l’organisme BUMP (Burgundy Urban Mediation Project).*
- La députée d’Argenteuil sur le sujet suivant : *Mme Jeanne Carrière : une jeune cinéaste à surveiller.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *80^e anniversaire des Filles d’Isabelle, cercle 674.*
- La députée de Laviolette–Saint-Maurice sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Lise Lapointe, fondatrice du Club de canotage de Shawinigan.*
- La députée des Plaines sur le sujet suivant : *Hommage à M. Daniel Poirier, un bénévole d’exception.*
- La députée de Laporte sur le sujet suivant : *80^e anniversaire de la Légion.*
- La députée de Marie-Victorin sur le sujet suivant : *Hommage à M. Zia Nezam.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 15*
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace
Présenté par le ministre de la Santé le **29 mars 2023**
- 2) Projet de loi n° 16
Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions
Présenté par la ministre des Affaires municipales le 21 mars 2023
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le **20 avril 2023**
- 3) Projet de loi n° 19
Loi sur l'encadrement du travail des enfants
Présenté par le ministre du Travail le 28 mars 2023
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le **25 avril 2023**
- 4) Projet de loi n° 20*
Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le **6 avril 2023**

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

Étude détaillée en commission

- 5) Projet de loi n° 7*
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Finances le 1^{er} février 2023
Principe adopté le **15 février 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 6) Projet de loi n° 11
Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives
Présenté par la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés le 16 février 2023
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 30 mars 2023
Principe adopté le **4 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

- 7) Projet de loi n° 12
Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui
Présenté par le ministre de la Justice le 23 février 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 30 mars 2023
Principe adopté le **30 mars 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

- 8) Projet de loi n° 14
Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 15 mars 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 18 avril 2023
Principe adopté le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 9) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 10) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 11) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 12) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 13) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 14) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 15) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

- 16) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**
- 17) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 18) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 19) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 20) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 21) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 22) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**

- 23) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 25) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d’intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 26) Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d’Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l’aménagement du territoire
- 27) Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

- 28) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024 déposés par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 21 mars 2023 et renvoyés pour étude aux commissions permanentes le **22 mars 2023**.

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.
- Audition du Secrétariat du Conseil du trésor concernant sa gestion administrative et ses engagements financiers, ainsi que sur le Rapport d'application de la Loi sur l'administration publique.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats d'initiative

- Les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 7**, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 15 février 2023).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 12**, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui (mandat confié le 30 mars 2023).
- **Projet de loi n° 14**, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues (mandat confié le 19 avril 2023).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 11**, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 4 avril 2023).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 15**, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (mandat confié le 18 avril 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 20**, Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 20 avril 2023).

Partie 5
QUESTIONS ÉCRITES
*Les questions déjà inscrites paraissent
au feuillet du mercredi*

- 17) Mme Ghazal (Mercier) – **22 mars 2023**
Au ministre de l'Éducation

En septembre dernier, les parents et le personnel scolaire de l'école primaire de Grand-Pré ont appris, lors de la première séance du conseil d'établissement (CE), qu'il s'agissait de la dernière année de l'école de Grand-Pré en tant que milieu regroupant des classes langage. L'école de Grand-Pré est une école spécialisée qui accueille des élèves handicapés, présentant une déficience langagière dont l'évaluation orthophonique révèle une atteinte sévère au niveau de l'expression verbale et une atteinte modérée à sévère au niveau de la compréhension verbale.

L'école se situe dans la municipalité de Saint-Jacques dans Lanaudière. Sa caractéristique d'école spécialisée la différencie de l'école du quartier, puisqu'elle dessert l'ensemble des élèves du territoire du CSS des Samares qui ont besoin de services adaptés à leurs difficultés. Ce regroupement existe depuis 1998 et une immense expertise s'y est développée. Le CSS des Samares a pris la décision de répartir les classes dans cinq écoles réparties sur le territoire, notamment avec l'argument de rapprocher les élèves de leur milieu scolaire.

Nadia Ménard, présidente du CE et mère d'une enfant de sept ans qui fréquente l'école :

« Tous les enfants fréquentant ces classes ont une dysphasie sévère tant au niveau réceptif qu'au niveau expressif. Plusieurs d'entre eux ont d'autres handicaps et la très grande majorité a vécu un passage éprouvant, voire même catastrophique, dans leur école d'appartenance avant d'être admise à de Grand-Pré. Apprendre que nos enfants seraient retournés vers des écoles dites régulières, que l'expertise de l'école allait disparaître, et que le tout se ferait de façon précipitée dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre a plongé plusieurs familles dans une profonde détresse.

Le CCSEHDAA, comité consultatif, n'a pas été consulté ni d'ailleurs le comité de parents, le conseil d'établissement et le personnel enseignant. Personne n'est contre l'inclusion, mais pas à tout prix, pas au détriment de la santé mentale, de l'épanouissement, de la sécurité et de l'estime d'eux-mêmes de nos enfants différents. Pas au détriment de tout ce qu'ils ont à l'école de Grand-Pré.

J'ai effectué un sondage auprès des familles. Une grande majorité d'entre elles se disent en faveur du maintien de la formule actuelle (84 % des répondants), parfois même malgré près de deux heures de trajet pour se rendre à de Grand-Pré. C'est dire le service exceptionnel, de qualité, rassurant, que nos enfants vulnérables y reçoivent.

Nous comprenons la volonté du CSS de vouloir rapprocher, voire même pouvoir offrir des services langage aux habitants des municipalités plus au nord. Ce que nous comprenons moins c'est la nécessité de mettre fin aux excellents services que le regroupement de classes langage à de Grand-Pré permet. L'autre argument avancé est de permettre aux élèves en classe langage de compléter tout leur primaire à la même école. L'idée est certes louable, mais la décision de déménager toutes les classes dès septembre prochain ferait en sorte que plus du tiers des élèves auraient à fréquenter en septembre une troisième école en trois ans. Nous parlons ici d'enfants fort sensibles au changement dont les familles rapportent que leur arrivée à de Grand-Pré a amélioré drastiquement leur motivation, leurs apprentissages et leurs comportements.

Nos députés locaux, tous de la CAQ, ont informé le ministre de l'Éducation de la situation. Ce dernier aurait manifesté son désaccord avec la décision prise, mais comme il ne s'agit pas d'une fermeture d'école, mais bien d'une relocalisation de classes spécialisées, il n'aurait aucun pouvoir prévu par la Loi sur l'instruction publique (LIP) pour agir et poser son veto. Le CSS aurait donc informé nos élus que leur décision serait maintenue, peu importe l'opinion des parents et du ministère de l'Éducation. Les parents sont anxieux, en détresse, certains songent à retirer leur enfant du système scolaire pour ne pas les exposer à nouveau au cauchemar qu'ils ont vécu avant d'être admis à de Grand-Pré. »

Or, une recherche effectuée semble indiquer que le ministre de l'Éducation aurait un certain pouvoir discrétionnaire quant aux décisions prises par les CSS lorsque les services aux élèves à besoins particuliers sont modifiés. Particulièrement lorsque les différents comités ne sont pas consultés, ce qui fait partie des règlements des différents CSS, ainsi que de l'esprit de la LIP.

Mes questions :

- 1) Étant donné les nombreux vices de procédure de la part du Centre de services scolaire des Samares, le ministre a-t-il l'intention de faire annuler cette décision?

2) Sachant qu'une majorité de parents se sont opposés à la réorganisation des services, qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider ces parents et ces élèves?

- 18) Mme Nichols (Vaudreuil) – **28 mars 2023**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable
Réponse déposée le **20 avril 2023** (dépôt n° 527-20230420)

Le pont de l'Île-aux-Tourtes est une infrastructure routière importante où pas moins de 87 000 véhicules circulent chaque jour. Cette infrastructure routière, mise en service en 1965, est aujourd'hui vétuste.

Dans la cadre de la planification du pont de remplacement, pour le bien de l'environnement, pour la qualité de vie de nos citoyens, et parce que cela a un impact sur le développement économique de la région de Vaudreuil-Soulanges, il est impératif de prévoir des voies réservées pour le transport en commun autres que les voies d'accotement.

Est-ce que la ministre des Transports et de la Mobilité durable peut expliquer les raisons du retrait complet des voies dédiées au transport en commun?

- 19) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 mars 2023**
Au ministre de la Sécurité publique

Il existe des logiciels spécialisés dont l'objectif est de simplifier les enquêtes en matière de pornographie juvénile.

Ces outils, utilisés par les services de police, automatisent et favorisent le traitement efficace d'énormes quantités d'images et de vidéos perquisitionnées. Ainsi, l'utilisation de ces outils informatiques entraîne une efficience en réduisant drastiquement le temps et les ressources nécessaires. Ces logiciels permettent de rapidement identifier les victimes, identifier les suspects et classer les preuves, puisqu'ils compilent automatiquement les visages et créent des listes. Lors des perquisitions de matériels pornographiques, la priorité est de tout tenter pour sauver les victimes, neutraliser les producteurs de pornographie juvénile et décourager les collectionneurs d'alimenter cette industrie.

Le ministre de la Sécurité publique peut-il nous indiquer si la Sureté du Québec (SQ) a déjà utilisé un tel logiciel et, si oui, lequel ou lesquels?

La SQ utilise-t-elle actuellement un tel logiciel et, si oui, lequel, depuis quand, et pour combien de temps encore s'est-elle engagée à l'utiliser?

Quels autres corps de police municipaux utilisent ce type de logiciel au Québec?

- 20) M. Grandmont (Taschereau) – **5 avril 2023**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La municipalité du Canton de Potton a adopté le règlement 2023-490 qui autorise la circulation de véhicules hors route (VHR) sur 50 kilomètres de chemins municipaux. En transformant les routes publiques en pistes de VHR, ce nouveau règlement met non seulement en danger les utilisateurs de VHR, mais aussi tous les utilisateurs des routes de Potton (qu'ils soient résidents ou visiteurs).

En cautionnant ce règlement unique au Québec, nous contribuons à la création d'un précédent généralisable à l'échelle du Québec. Les fabricants de VHR eux-mêmes s'opposent à l'utilisation de leurs produits sur des voies publiques pavées et non pavées. Le Specialty Vehicle Institute of America, le plus grand regroupement de fabricants, estime que « les VHR sont conçus et fabriqués pour un usage hors route uniquement », et la US Consumer Product Safety Commission a déclaré que « les véhicules tout-terrain peuvent atteindre la vitesse tolérée sur les autoroutes, mais avec leurs pneus basse pression et leur centre de gravité élevé ils ont tendance à basculer ou à perdre le contrôle ».

Au-delà de l'incohérence sémantique de ce règlement, la loi sur les VHR est claire. Elle interdit la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics, vise le développement de la pratique sécuritaire des VHR sur des sentiers conçus à cette fin et ne permet qu'exceptionnellement aux municipalités d'ouvrir des tronçons de chemins publics à la circulation des VHR afin de sécuriser le passage entre des sentiers de VHR, tout en protégeant les autres utilisateurs de la route par une signalisation adéquate. Un tel règlement contrevient aux grands principes de la loi sur les VHR et risque de faire augmenter le nombre d'accidents et les décès, comme le démontrent des études dans des juridictions qui permettent la circulation de VHR sur les voies publiques.

Ma question à la ministre des Transports et de la Mobilité durable est la suivante :

Est-ce que la ministre va désavouer le règlement 2023-490, le temps que la municipalité tienne des consultations en bonne et due forme et qu'elle fasse la démonstration d'une certaine acceptabilité sociale?

21) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – 5 avril 2023

À la ministre responsable de l'Habitation

Selon le plus récent bilan de santé des immeubles, réalisé par la Société d'habitation du Québec, en date du 31 mars 2022, 40,2 % des 64 663 logements à prix modique du Québec nécessitent des travaux majeurs, alors que ce pourcentage s'élevait à 28,9 % en 2020.

Pendant ce temps, nous apprenions que 275 millions de dollars disponibles dans le cadre du volet 2 de l'Entente Canada-Québec sur le logement prévus pour la rénovation des HLM ont été utilisés au profit de la construction via AccèsLogis.

Dans un article de La Presse du 27 février 2023, l'attaché de presse de la ministre, M. Philippe Couture, indiquait dans une réponse écrite : « il est vrai que des sommes ont été affectées temporairement au programme AccèsLogis, mais uniquement dans le but de ne pas perdre le financement fédéral en attendant le lancement d'un programme dédié à la rénovation des HLM, qui était une exigence de l'entente. Ce programme sera sous peu présenté au gouvernement pour autorisation ».

Ma question à la ministre responsable de l'Habitation est la suivante :

L'entente avec le fédéral ayant été signée en octobre 2020, pourquoi un programme québécois de rénovation n'a-t-il pas été adopté en 2021 ou 2022, si celui-ci était nécessaire aux investissements?

22) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – 5 avril 2023

Au ministre de la Langue française

Le 28 février dernier, l'Office québécois de la langue française publiait une étude sur la qualité de la langue dans l'affichage commercial.

Cette étude permettait de mettre en lumière que bien que seulement 1 % des écarts linguistiques présents dans l'affichage commercial nuisent à la clarté du message, un nombre important d'écarts linguistiques sont liés à la typographie (33 %), à l'orthographe (19 %), à la grammaire (15 %) et aux emprunts à d'autres langues (10 %).

Le ministre de la Langue française peut-il nous informer sur les suivis qu'il compte donner à cette étude et envisage-t-il la mise sur pied de mesures incitatives visant à promouvoir la qualité de la langue française dans l'affichage commercial?

23) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **18 avril 2023**

Au ministre des Finances

L'aide financière dans le cadre du Programme de revenu de base (PRB) est imposable comme les autres prestations d'aide financière de dernier recours, dont le Programme de solidarité sociale. Il n'y a pas de retenue d'impôt à la source au moment du versement. Si, jusqu'à ce jour, les citoyens bénéficiant de l'aide sociale étaient presque toujours en deçà des exemptions provinciales, compte tenu de l'augmentation du PRB et de l'indexation des montants octroyés, aussi minimes soient-elles, des prestataires de solidarité sociale se retrouvent, pour la première fois dans l'histoire du Québec, à devoir payer de l'impôt.

Ma question au ministre des Finances est la suivante :

Est-ce que les personnes assistées sociales concernées par cette imposition seront dédommagées pour l'impôt qu'elles devront payer pour l'année d'imposition 2022, parce que la déduction du montant personnel de base est moins élevée que la somme des prestations? Est-ce que le ministre s'engage à ne pas saisir le crédit de solidarité des personnes concernées? Est-ce qu'une correction sera apportée pour 2023, car le problème sera plus important?

24) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **18 avril 2023**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

L'aide financière dans le cadre du Programme de revenu de base (PRB) est imposable comme les autres prestations d'aide financière de dernier recours, dont le Programme de solidarité sociale. Il n'y a pas de retenue d'impôt à la source au moment du versement. Si, jusqu'à ce jour, les citoyens bénéficiant de l'aide sociale étaient presque toujours en deçà des exemptions provinciales, compte tenu de l'augmentation du PRB et de l'indexation des montants octroyés, aussi minimes soient-elles, des prestataires de solidarité sociale se retrouvent pour la première fois dans l'histoire du Québec à devoir payer de l'impôt.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur du Programme de revenu de base en janvier 2023, certaines personnes ayant une reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi et ayant accès à différents programmes tels que les rentes d'invalidité de Retraite Québec, les rentes de l'IVAC, certaines rentes de pension, etc. auraient le droit à une somme d'argent (la différence entre le montant d'aide sociale et la rente) et au carnet réclamation qui donne droit à une gratuité des médicaments et pour certains besoins spéciaux.

Mes questions à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire sont les suivantes :

- 1) Est-ce que la ministre s'engage à ce que l'ensemble des personnes concernées soient informées d'un tel droit par les ministères responsables et respectifs? Est-ce qu'elle s'engage à ce qu'une communication leur soit transmise?
- 2) Est-ce que les personnes assistées sociales concernées par l'imposition soudaine seront dédommagées pour l'impôt qu'elles devront payer pour l'année d'imposition 2022? Est-ce qu'une correction sera apportée pour 2023, car le problème sera plus important?

25) M. Derraji (Nelligan) – **19 avril 2023**
Au premier ministre

À deux reprises, soit le 23 avril 2021 et le 1^{er} octobre 2021, M. Michel Lépine, président de NOBCO Microsystèmes, a fait formellement parvenir au premier ministre une demande d'enquête publique dans une affaire mettant en cause M. Lépine et sa compagnie, la Banque Nationale et, à l'époque, la CSST.

M. Lépine allègue la possibilité de malversations, voire de fraude, dans l'exécution d'un contrat de 130 millions de dollars impliquant aux moins les trois parties ci-haut mentionnées à la suite de laquelle il aurait été floué.

Sans porter de jugement sur le fond de l'histoire, il m'apparaît que M. Lépine a des raisons légitimes de se considérer en position de « lanceur d'alerte » et de s'attendre à un suivi découlant de sa demande.

Devant le silence à la suite de ses correspondances, M. Lépine a aussi fait parvenir au Cabinet du premier ministre un affidavit relatant ses allégations, notamment le 8 mars 2022.

Allégations de fraude, de corruption, de fabrication et même destruction de preuve, voilà une situation, si elle est avérée et compte tenu du passé professionnel d'enquêteur au SPVM de M. Lépine, qui commande l'attention du premier ministre.

Ainsi :

- 1) Le premier ministre peut-il m'assurer qu'une réponse détaillée sera acheminée à M. Lépine dans les plus brefs délais?

- 2) Le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre l'état de situation dans cette affaire? Une évaluation a-t-elle été faite, quelles en sont les conclusions et quel est le suivi qu'il entend donner à la suite de cette évaluation?

26) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **20 avril 2023**
Au ministre des Finances

En date du mois de juin 2022, le deux tiers des microdistilleries québécoises sont déficitaires, et ce, malgré des volumes de vente record depuis les dernières années. Les premières microdistilleries qui devront fermer leurs portes sont celles à forte valeur ajoutée, soit celles qui cultivent leurs matières premières, les valorisent et les transforment « du grain à la bouteille ». Depuis juillet 2018, les microdistilleries sous permis industriel ont la possibilité de vendre leurs produits sur les lieux de fabrication (ventes à la propriété). Ces ventes sont toutefois sujettes à une importante majoration imposée par la Société des alcools du Québec (SAQ). La majoration imposée par la SAQ est démesurée comparativement aux autres provinces canadiennes.

L'Union québécoise des microdistilleries (UQMD) reconnaît le travail de distribution et de vente au détail effectué par la SAQ et considère la majoration raisonnable quant aux ventes en succursale SAQ. Cependant, les ventes sur les lieux de fabrication n'impliquent aucune intervention de la SAQ, alors que les prélèvements dans cette situation restent sensiblement les mêmes. L'UQMD propose donc au gouvernement une solution simple et sans risque qui serait d'allouer un escompte aux microdistilleries lors des ventes sur leurs lieux de fabrication.

Afin de réparer une injustice qui est vécue depuis juillet 2018, l'UQMD réclame à la SAQ que l'escompte applicable sur le prix d'achat des spiritueux vendus sur les lieux de fabrication soit remboursé aux distilleries de façon rétroactive pour l'ensemble des ventes effectuées depuis cette période.

Mes questions sont les suivantes :

- 1- Est-ce que le ministre des Finances appuie la solution proposée par l'UQMD?
- 2- Est-ce que le ministre des Finances appuie l'application rétroactive de cette solution?
- 3- Est-ce que le ministère des Finances effectuera le suivi nécessaire auprès de la SAQ pour que cette solution s'applique d'ici la fin du mois de juin 2023?
- 4- Sinon, que compte faire à court terme le ministre des Finances pour assurer l'avenir de l'industrie des microdistilleries québécoises?

27) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **26 avril 2023**
À la ministre responsable de l'Habitation

Le 30 décembre 2022, les locataires Jean-François Raymond et Joseph Picard, résidents de la rue Ontario Est, à Montréal, depuis respectivement 22 et 54 ans, ont reçu un avis d'éviction leur demandant de quitter leurs logements. Leur nouveau propriétaire désire les évincer pour changer l'affectation des logements afin d'y faire de l'hébergement touristique de courte durée de type Airbnb.

Le 8 mars dernier, lors d'une conférence de presse au côté de M. Raymond, le député de Gouin et moi-même avons demandé au gouvernement de modifier rapidement l'article 1959 du Code civil afin que les évictions ne soient plus permises pour faire place à de l'hébergement touristique. À ce moment, nous avons affirmé que cette modification législative non complexe pourrait s'opérer en quelques heures seulement, voire en une journée, sans coûter un sou aux contribuables et qu'elle pourrait éviter l'éviction de nombreux locataires.

Nous tenons à rappeler quelques propos tenus par M. Raymond et qui ont été rapportés par de nombreux médias québécois : « On vit un stress effrayant, des inquiétudes à savoir où on va aller s'installer, on n'aura plus les moyens de vivre sur l'île. On évince des locataires pour installer des touristes alors qu'il y a tant d'hôtels qui ont de la misère à se remplir. »

Le 10 mars dernier, en réponse à une question d'un journaliste portant sur le changement d'affectation d'un logement lors d'une conférence de presse, la ministre responsable de l'Habitation a prononcé les propos suivants : « Les gens vulnérables qui se font jeter dehors de leur logement après des années, pour des raisons que je dirais ordinaires, je trouve ça déplorable et je n'ai pas l'intention que ça perdure » et « que ce soit la question des évictions pour Airbnb, la clause F, les rénovictions sauvages, on va agir là-dessus ».

Le 12 avril dernier, M. Raymond a fait parvenir à la ministre une lettre par courriel, dont je suis en copie conforme. À travers cette lettre, il remercie la ministre d'avoir partagé publiquement son intention d'agir face aux évictions pour changement d'affectation et il la somme de concrétiser rapidement son engagement à légiférer, et ce, de manière rétroactive. En effet, M. Raymond indique vouloir bénéficier, à l'instar de nombreux autres ménages québécois, du changement législatif à apporter à l'article 1959 du Code civil du Québec pour pouvoir conserver son logement dans lequel il vit depuis 22 ans et qu'il devra fort probablement quitter le 30 juin prochain. Finalement, celui-ci demande à la ministre d'user de son pouvoir discrétionnaire pour contrer son éviction et celle de M. Picard.

Alors que le Québec traverse actuellement une crise du logement sans précédent, évincer des locataires pour faire place à des touristes ne devrait pas être permis par la loi. Des centaines de ménages québécois peinent actuellement à se trouver des logements abordables et ce nombre risque de croître substantiellement à l'approche du 1^{er} juillet 2023.

Considérant ce qui précède :

1. La ministre peut-elle réaffirmer sa volonté d'agir rapidement pour légiférer sur la question des évictions découlant d'un changement d'affectation d'un logement pour faire place à de l'hébergement touristique de type Airbnb?
2. Si telle est la volonté de la ministre, quel échéancier préconise-t-elle pour s'attaquer à ce type d'évictions, puisqu'elle a affirmé le 9 mars dernier ne pas avoir « l'intention que ça perdure »?
3. La ministre peut-elle s'engager à légiférer sur la question des évictions découlant d'un changement d'affectation d'un logement pour faire place à de l'hébergement touristique de type Airbnb d'ici la fin de la présente période de travaux parlementaires?
4. La ministre entend-elle répondre avant le 30 juin prochain à la lettre que lui a fait parvenir M. Raymond le 12 avril dernier?
5. La ministre peut-elle expliquer les raisons qui l'empêchent d'adopter rapidement un changement législatif à l'article 1959 du Code civil du Québec?
6. La ministre peut-elle s'engager à adopter un changement législatif à l'article 1959 du Code civil du Québec ayant un effet rétroactif d'ici le 30 juin prochain?
7. Si tel n'est pas le cas, pourquoi la ministre ne peut-elle pas, pour alléger les fâcheuses conséquences de son inaction, s'engager à ce que les modifications législatives destinées à protéger les locataires, dont la modification l'article 1959 du Code civil du Québec, aient une portée rétroactive?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 20 avril 2023
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès – *député de Pontiac*

Projets de loi d'intérêt privé

- b) 25 avril 2023
Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan – *député de Richelieu*
- c) 25 avril 2023
Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme – *député de Saint-Jérôme*

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes – *députée de Mercier*
- bb) Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte – *député de Maurice-Richard*